

Compte-rendu CSALocal du 26/01/2022

Site de la section de l'Aude: <http://www.dgfip.cgt.fr/11/>

Ce CSAL s'est tenu en 2^{ème} convocation après une 1^{ère} convocation du 25 janvier boycottée par l'ensemble des Organisations Syndicales. **Etaient présents pour la direction M. Pessarossi directeur, M. Gasc Afipa, M. Grévin IP responsable RH, Mme Siccardi IP et secrétaire de ce CSAL.**

Ce CSAL était convoqué sur une demi-journée ce qui laisse un quart de journée aux élus pour la préparation et un quart de journée pour le compte-rendu... Autant dire que c'est impossible.

Après la lecture des liminaires par les syndicats Solidaires, FO et CGT, notre nouveau directeur, Monsieur Pessarossi fait quelques réponses. (voir déclaration sur notre site)

Concernant le règlement intérieur de cette nouvelle forme de comité, le comité social d'administration local (CSAL), le directeur regrette qu'il n'y en ait pas. Le directeur nous informe que le règlement intérieur de cette nouvelle instance est en cours de rédaction à la centrale et devrait passer devant un comité ministériel courant février. Il confirme donc l'information qu'il n'y aurait pas de règlement intérieur avant mars 2023. Le directeur reconnaît que tout cela aurait pu être anticipée et le déplore. En effet, le fonctionnement de CSA n'est pas nouveau puisqu'il existe déjà dans le secteur privé depuis de nombreuses années (CSE). La DGFIP aurait pu prendre les devants et ne pas attendre le dernier moment pour produire un tel règlement intérieur. Monsieur Pessarossi précise qu'il n'a pas la main pour avancer plus vite sur un tel sujet.

1- Les Ponts Naturels

Le premier sujet de ce CSAL est évoqué. Les syndicats émettent le regret que les agents de la DDFIP 11 n'aient pas été interrogés sur le sujet comme cela a pu l'être au cours de ces dernières années. Le directeur précise qu'il n'avait pas connaissance de cette manière de procéder, et vu qu'il n'y avait que 2 ponts naturels possibles pour l'année 2023, il n'avait pas envisagé d'interroger les agents. Mais au vu des remarques des syndicats, il remet l'approbation des ponts naturels à l'ordre du jour d'un prochain CSAL, après que les agents aient été interrogés. À ce propos Monsieur Grévin précise que cette année, cela se fera par un sondage Web anonyme accessible grâce à un lien qui sera adressé aux agents sur leur boîte mail professionnelle.

Les syndicats redemandent à ce qu'apparaisse sur ce sondage anonyme, une colonne avec la possibilité de s'exprimer librement sur le sujet, afin de pouvoir par exemple émettre le souhait de venir travailler même sur ces ponts naturels et ainsi ne pas être contraint et forcé de poser une journée de congé. À cela, le directeur répond que le sondage se fera uniquement sur les jours proposés et possible et qu'il n'y aura pas de possibilité de venir travailler si les agents le souhaitent sur ces ponts naturels. Le directeur est contre ce principe et assume le fait d'imposer des jours de congé obligatoires. La seule réponse à donner dans ce cas, sera de dire « NON » aux jours proposés par la Direction, nous pouvons aussi envisager de répondre au mel nous donnant accès au sondage (mel de M. Grévin reçu le 27 janvier). Ceci constitue un recul avec l'ancienne direction locale. Rappelons que Monsieur Taburet avait autorisé une fois que ceux qui le voulaient pouvaient venir travailler sur un pont naturel. De même d'autres départements laissent cette possibilité.

2- Suppression d'Emplois

Nous abordons ensuite le 2^{ème} point à l'ordre du jour de ce CSAL, à savoir la question des emplois ou plutôt la suppression des emplois pour septembre 2023 à la DDFIP de l'Aude :

+1 AFIPA (administrateur adjoint !!) : direction, + 1 IP : direction / division des professionnels, - 1 IDIVCN : direction / division des professionnels, - 1 IDIVCN : direction/conseiller aux décideurs locaux,

- 1 B : Centre de contact, - 1 B : SIE de Carcassonne, - 1 B : SGC de Carcassonne, - 1 C : Centre de contact, - 1 C : SIP de Carcassonne, 1 C : SIP de Narbonne.

Le directeur explique que sa priorité est de recruter un AFIP pour prendre le poste de N°2 du département. La publication du poste a été faite la semaine dernière au Journal Officiel et des candidatures sont déjà arrivées. L'examen de ses candidatures se fera dans les semaines à venir par un jury composé de trois personnes dont l'une d'elle sera M Pessarossi. La nomination d'un n°2 sur la DDFIP 11 devrait intervenir courant mars/avril 2023.

C'est après le recrutement de cet adjoint, que le directeur se penchera sur le recrutement des AFIPA de la direction.

M Pessarossi nous indique qu'il ne comprend pas pourquoi un poste d'AFIPA (le 4^{ème} et le 6^{ème} administrateur dans l'Aude avec son poste et celui d'AFIP) est créé en direction sur le département, il n'en voit pas l'utilité, il ne sait pas quoi lui faire faire !! Il nous indique qu'il va probablement demander le gel de ce poste à la Direction Générale dans l'objectif de le supprimer l'année prochaine et avec la volonté de demander grâce à cette suppression, l'attribution d'au moins un agent C et un cadre B supplémentaire (voire plus)....

Affaire à suivre. Ceci correspond à une de nos propositions de notre déclaration liminaire CGT, pas la proposition la meilleure, c'est-à-dire aucune suppression d'emploi, mais une proposition de compromis.

Il est tout à fait sidérant que la DGFIP puisse créer des postes de cadres A+ officiellement (dans un CSAL) sans aucune utilité, aucun besoin local !

Les candidatures arrivent déjà pour les postes d'AFIPA libres, mais le directeur veut d'abord recruter un n°2., elles ne sont donc pas traitées...

Concernant la transformation des IDIV en IP à la direction, le directeur explique la volonté de la DG d'avoir sur les postes en direction exclusivement des Inspecteurs Principaux plutôt que des Inspecteurs Divisionnaires.

En ce qui concerne la suppression du poste de CDL (conseiller décideur local-gestion publique), la direction précise qu'il s'agit d'un poste de CDL Carcassonne qui est visé. Cela s'expliquerait par le fait que dans le département de l'Aude, d'un point de vue purement statistique national, le département aurait trop de CDL par rapport aux autres DDFIP. Les OS rappellent tout de même que ce nombre important de CDL avait été vanté par l'ancienne direction ... lors de la mise en place du NRP.

Même si chaque CDL est affecté sur un territoire géographique précis, Monsieur Pessarossi a la volonté de mettre en place des référents par domaine d'activité (TVA, comptabilité...) au niveau de ces CDL. Il doit leur en faire la proposition lors d'une prochaine réunion.

Le directeur explique ensuite le cas du redéploiement interne ciblé, à savoir -1 A en direction à la division des affaires juridiques et +1 A en direction à la division des professionnels.

Du fait des modifications et changements concernant la responsabilité des comptables publics, certaines tâches réalisées en direction n'existent plus. Il est pris l'exemple des admissions en valeur pour lesquelles un cadre en direction était chargé d'instruire ses demandes de non-valeurs proposées par les services afin de les valider. À présent, les chefs de service seront les seuls à proposer et à valider les non- valeurs. Il n'y aura plus de validation ni

d'instruction à la direction. Celle-ci ne réalisera alors que des contrôles à posteriori. Cependant la personne à la division des affaires juridiques n'étaient pas à temps plein sur cette mission et en réalisait d'autres ...

Concernant le transfert de la taxe d'urbanisme de la DDTM à la DGFIP, le directeur s'estime chanceux, car c'est 2 postes qui arrivent à la DDFIP 11 en 2023 (1B et 1C) et 1 poste supplémentaire en 2024; alors qu'ils ne seraient que 2 agents à la DDTM pour remplir cette mission. **Cependant quand on demande comment l'évaluation de deux postes a été faite pour la DDTM, on s'aperçoit que la DDFIP11 ne sait pas et avoue que c'est flou car pas identifiable sur un agent. Nous faisons remarquer qu'il est courant qu'un service qui se fait déshabiller (DDTM) minimise justement les emplois sur les tâches-missions à transférer !**

Le directeur précise ensuite qu'il n'y aura pas de mutation contrainte sur la DDFIP 11 cette année. Les suppressions ne se feront que sur des postes vacants. Aucun agent ne se verra forcé de faire une mutation parce que son poste est supprimé mais c'était déjà souvent le cas, un poste supprimé reste un poste qui aurait du être pourvu dans les services.

Les années précédentes afin d'étudier ces propositions de suppressions d'emplois, la direction nous fournissait des tableaux établis par la DGFIP permettant d'établir des correctifs charge/enjeux. Ces tableaux donnaient des pistes concernant les éventuels domaines pouvant supporter des suppressions d'emplois. Il est demandé à la direction de nous transmettre ce tableau pour l'année 2023.

Au vu de ses chiffres (que nous n'avons pas en CSAL) il apparaît que sur la DDFIP 11, il y aurait trop d'agent en « fiscalité professionnelle » (SIE, PCEV, division des pros). C'est pour cela que la ddfip11 décide d'une suppression d'un cadre B au SIE de Carcassonne.

Voir sur notre site les correctifs métiers pour l'Aude c'est drôle !

Concernant la suppression d'un agent C au SIP de Carcassonne et un autre au SIP de Narbonne, la direction l'explique par un gain de productivité de ces services suite à la suppression de la taxe d'habitation principale. Ceci est tout à fait contestable tandis que la DGFIP évalue aussi à 1500 etp le nombre de postes à économiser en SIP. Nous faisons la démonstration que quelques autres effets de la législation dans les SIP ramènent des charges supplémentaires, ce dont ne parlent pas les documents de la direction : contentieux THP en hausse pour domiciliation, contentieux et gracieux en hausse sur les autres taxes (THLV, TF...) à la hausse dans les collectivités pour compenser la TH, demandes Gestpas et nouvelles incompréhensions sur le PAS et les avis, soutiens nationaux aux téléphones pour des mesures gouvernementales de dernière minute pour les contribuables, bientôt GestODL/Gmbi, etc... Nous avons une sortie de M. Gasc qui explique que si c'est noté 1500 gains d'emplois c'est que ça doit être juste et qu'il ne sait pas ce qui compté dedans, que lui il fait confiance...(sans commentaires et très intéressant...).

La suppression d'un cadre B au SGC de Carcassonne touche en fait l'antenne de Castelnaudary sur un emploi déjà vacant depuis quelque temps, sans plus d'explications que cela.

Nous remarquons également la suppression d'un cadre B et d'un agent C au Centre de contact. Il s'agirait de poste vacant que la direction ne parviendrait pas à combler avec le mouvement de mutation national. Donc afin d'éviter de supprimer des postes sur lesquelles les agents sont installés, la direction a fait le choix de supprimer là où il y a des vacances de poste. Rappelons qu'en tout 8 postes sont vacants dans l'Aude malgré les recrutements de contractuels par la DDFIP11.

À la fin des documents proposés par la direction, apparaît, pour information, l'expression d'un besoin de recrutement de contractuels de 2 agents C au Centre de contacts. La direction

supprime 2 postes au CDC pour ensuite faire la demande de 2 contractuels qui seront affectés ... au CDC.

Il est clairement exprimé ici le souhait de recruter des agents contractuels plutôt que des agents titulaires à la DGFIP.

Le directeur espère bien obtenir une enveloppe lui permettant de recruter trois agents C contractuels puisqu'un 3^{ème} souhait de recrutement est exprimé pour un poste de secrétariat de direction qui n'existait pas jusqu'à présent. Le directeur aura ainsi sa ou son secrétaire... Le directeur nous explique que si lui arrive à travailler bien et sereinement, ce sera également positif pour les services. Cela nous rappelle la théorie du ruissellement par le haut ...

SPFE Aude a bénéficié du soutien du Service d'Appui à la Publicité Foncière cet été. Le retard est aujourd'hui de 170 jours dans la publication des actes. Le directeur, bien que n'ayant aucune information à ce sujet, souhaiterait pouvoir compter sur ce soutien jusqu'à atteindre le délai moyen fixé par la DG de 100 jours pour la publication des actes. Après avoir supprimé plusieurs emplois au SPF de l'Aude, c'est une bonne idée ...

CGT et FO ont voté contre le projet, Solidaires n'a pas voté.

Questions Diverses

- Concernant la **salle syndicale** de Carcassonne, le directeur cherche une solution convenable pour tout le monde, ATSCAF et syndicats. Il est également demandé à la direction d'établir une signalétique correcte afin de localiser la salle syndicale de la cité administrative, comme prévu par l'ancienne direction. La salle est ouverte à tous les agents 24h/24h et son emplacement doit être connu !

- Concernant les conditions déplorables dans lesquelles est installé l'huissier de Narbonne, la direction pense avoir déjà fait le nécessaire mais un point va être refait à ce sujet.

- Concernant les sorties en extérieur des **vérificateurs / huissiers**, la CGT demande si la direction a des informations émanant de la DG concernant ce qui sera mis en place, suite au décès du collègue dans l'exercice de ses fonctions. Le directeur répond qu'un groupe de travail est en cours sur ce sujet, et que des documents devraient être produits. Il est également demandé à tous les vérificateurs de noter précisément à chaque fois que cela produit les mots précis, injures et autres qu'ils auraient reçu de la part des usagers. Nous apprenons que l'organigramme de la ddfip11 est truffé d'erreurs au moins une cinquantaine sans doute beaucoup plus.

- En ce qui concerne un éventuel calendrier de travaux sur le site de **Narbonne**, le directeur précise que ceux-ci sont liés avec une volonté de densification de l'administration sur le site de Narbonne. Mais à ce jour, aucune autre administration n'a exprimé le souhait de s'installer dans nos locaux. Des créations d'emplois n'étant pas prévu à la DDFIP 11 (hors cadres supérieurs...) faire se serrer les agents pour des bureaux vides semble ... un non-sens. Le point sera fait avec la division BIL, mais les travaux ne sont donc pas à l'ordre du jour.

- Un recensement des besoins en matière de **mobilier** va être fait auprès des télé-travailleurs afin de les équiper avec des chaises qui seraient disponibles et non-utilisées sur les différents sites de la direction.

- le tuilage avec l'ancien directeur ne semblant pas des plus performants, nous avons re-donné les revendications concernant le **parking sur Carcassonne** et le projet de la mairie, ainsi que sur la **restauration et le RIAC**.

- Enfin est évoqué la communication ratée au **CDC** (fermé pour cause de problème d'évacuation) et le **service des amendes** pour lequel les agents ont exprimé une grande souffrance au travail. Le directeur va se rendre sur place pour rencontrer les agents et évoquer le sujet avec eux à l'occasion de ses visites de services en cours.

Contactez les collègues de la CGT Finances Publiques 11
cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr; cgt.ddfip11@gmail.com